



Rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis municipal n° 04/2023 – Comptes 2022

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et finances s'est réunie les 22 et 30 mai, ainsi que le 6 juin 2023 en présence de M. Claude-Alain Cornu, syndic et Mme Corinne Crisinel, boursière

La commission a étudié les comptes et le bilan, le rapport de la fiduciaire ainsi que le préavis municipal. Les membres de la commission ont pu poser toutes les questions et ont obtenu les réponses attendues.

La commission a également pointé en détail les opérations se trouvant dans certains comptes. Nous n'avons pas trouvé d'opérations qui n'étaient pas affectées correctement ou qui n'étaient pas conformes au budget.

Nous constatons que :

- les revenus fiscaux sont supérieurs d'environ 770'000 francs par rapport au budget, dont les chiffres avaient été raisonnables au vu de la sortie de la pandémie et de la crise énergétique qui était annoncée.
- des amortissements extraordinaires ont été fait pour un montant total de 716'587 francs
- la marge d'autofinancement s'élève à Fr. 2'214'293.90.
- la couverture financière des réserves est de 92.22 % avec un manco de 404'000 francs.

La commission remercie le personnel de la bourse et le Syndic pour leur travail durant l'année, ainsi que pour le bouclage des comptes 2022.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et des finances propose au conseil communal de Montanaire :

- D'approuver les comptes 2022 tels que présentés, soit :

Total des charges	CHF	13'678'134.33
Total des revenus	CHF	14'444'763.92
D'où un excédent de revenus de	CHF	766'629.59

Montanaire, le 07 juin 2023

Dubrit Christine

Forestier Kevin

Gasser Sébastien

Piot Emilien

Corinne Favre (rapportrice)